

Formation de préparation à l'examen professionnel d'IAE

L'examen professionnel pour intégrer le corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE), prévu en 2022 (au titre de l'année 2021) fera l'objet d'une note de service spécifique précisant les dates et modalités d'inscriptions, qui sera publiée ultérieurement par le bureau des concours et des examens professionnels (*date non connue à ce jour*).

Cependant, le dispositif de formation à la préparation aux épreuves de cet examen professionnel est d'ores et déjà prévu. La note de service [SG/SRH/SDDPRS/2022-211](#), en date du 16 mars 2022 (*également disponible en fin de cet article*), détaille ce dispositif, accessible aux agents titulaires du MAA et, sous réserve des places disponibles, aux agents de ses opérateurs.

Épreuve d'admissibilité

Cette préparation nationale, mise en place par l'Institut Agro Dijon, est composée de quatre modules.

- **module A** : autoformation sur la plate-forme de l'Institut Agro Dijon (environ 9 h).

Appropriation par le candidat du cadre des épreuves, du corps et des missions de l'IAE ; entraînement à la méthodologie de l'épreuve écrite. Les travaux devront obligatoirement être

réalisés entre le jeudi 12 mai et le dimanche 29 mai 2022. Ce module est indispensable pour accéder aux autres modules.

- **module B** : session en classe virtuelle animée par des intervenants de l'Institut Agro Dijon (deux journées : mercredi 1^{er} juin et le jeudi 2 juin 2022).

Ce module s'articule autour des axes suivants : connaître la nature de l'épreuve et comprendre les attentes du jury ; connaître la posture des IAE ; acquérir la méthodologie de l'épreuve écrite (apports et exercices) ; engager la constitution du dossier RAEP. Les grands sujets d'actualité en lien avec l'activité des IAE seront présentés, ainsi que les témoignages d'un lauréat et d'un employeur-recruteur.

- **module C** : réalisation d'un devoir à distance avec correction personnalisée (une demi-journée, entre le 3 juin et le 20 juin 2022).

Au choix : sujet A portant sur le domaine 4 (alimentation et santé animale et végétale, impact environnemental) ou sujet B portant sur les domaines 1 (politique et mise en valeur agricole, industries agroalimentaires) et 2 (eaux, biodiversité et prévention des risques naturels). Le devoir sera disponible sur la plate-forme de l'Institut Agro Dijon.

- **module D** : correction commentée en classe virtuelle du devoir réalisé (une demi-journée : lundi 29 août 2022).

Les inscriptions sont ouvertes du vendredi 1^{er} avril au vendredi 29 avril 2022 (modalités en p. 2 de la note).

Épreuve orale d'admission

Un webinaire dédié à la préparation de cette épreuve sera proposé aux candidats déclarés admissibles, le jeudi 10 novembre 2022. Il s'articulera autour de la gestion des dernières semaines avant l'épreuve, de la posture de l'IAE dans le questionnement avec le jury, des liens entre le dossier RAEP et la présentation ainsi que de la gestion du stress lors du passage à l'oral.

> Important : l'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours et ne préjuge pas de l'éligibilité au concours.

La note de service concernant ce dispositif de formation :

[2022-211_final](#)